

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 27 octobre 2022

Monsieur François Charpentier
Président-directeur général
Corporation d'urgences-santé
6700, rue Jarry Est
Montréal (Québec) H1P 0A4

Monsieur le Président-Directeur général,

Comme vous le savez, le gouvernement du Québec a adopté au cours des derniers mois le Plan Santé et la Politique gouvernementale sur le système préhospitalier d'urgence qui visent un virage majeur dans l'organisation des soins de santé au Québec axée sur une meilleure prise en charge des patients. Ils reposent sur une vision claire : offrir à tous les Québécois une expérience-patient centrée sur l'accessibilité et la qualité des soins.

Dans ce contexte, considérant l'absence de donnée clinique claire démontrant la plus-value pour les soins aux patients des interventions des techniciens ambulanciers paramédics de soins avancés (TAP-SA) lors des appels primaires, le ministère de la Santé et des Services sociaux va mandater, dans les meilleurs délais, l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) afin de mettre à jour le rapport *Introduction des soins médicaux avancés dans les services préhospitaliers d'urgence au Québec* produit par l'agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé. L'INESSS produira un avis d'évaluation d'une intervention en santé des PSA sous les aspects :

- bénéfice de l'intervention d'un TAP-SA pour les soins aux patients comparativement à une intervention d'un technicien ambulancier paramédics de soins primaires (TAP-SP) ;
- La démonstration d'une valeur ajoutée au niveau de la mortalité et la morbidité au cours des dernières années depuis la mise en place de soins avancés chez Corporation d'urgences-santé (Urgences-santé) ;
- en fonction du point précédent la pertinence du déploiement des TAP-SA.

... 2

Ce mandat remplace la demande de l'état des connaissances sur le déploiement opérationnel des TAP-SA produit en 2019. Nous savons pouvoir compter sur la collaboration pleine et entière de votre organisation avec l'INESSS, notamment en rendant disponible l'ensemble des données cliniques nécessaires à la production de l'avis d'évaluation.

Pour le moment, Urgences-santé peut donc continuer à utiliser ses TAP-SA comme elle fait actuellement, mais elle ne peut développer leur utilisation pour les appels primaires, et nous vous demandons d'accentuer l'utilisation des TAP-SA pour les appels interétablissements.

Finalement, en cohérence avec la lettre que nous avons adressée à votre prédécesseur le 18 mai 2021, nous vous confirmons un financement ne pouvant dépasser une enveloppe de 5,5 M\$ pour le programme de soins avancés en 2022-2023. Nous vous rappelons que vous devez transmettre sur une base mensuelle les indicateurs suivants :

- indicateurs de non-pertinence de déploiement TAP-SA ;
- indicateurs de temps réponse TAP-SA ;
- indicateurs de durée d'intervention TAP-SA ;
- indicateurs du taux d'accompagnement TAP-SA vers les centres hospitaliers ;
- indicateurs de temps supplémentaire TAP-SA et complétion des horaires par TAP-SA

Vous devez faire parvenir les indicateurs à l'adresse suivante : dmn.spu@msss.gouv.qc.ca

Veillez agréer, Monsieur le Président-Directeur général, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,



Lucie Opatrny, M.D., M.Sc., MHCM

c. c. Mme Dominique Savoie, MSSS

N/Réf. : 22-AU-1082